



## République Française

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 09 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

**Commune d'Allonzier la Caille**

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

**Commune d'Andilly**

M. Vincent HUMBERT

**Commune de Cernex**

M. Vincent TISSOT

**Commune de Cercier**

M. Patrice PRIMAULT

**Commune de Copponex**

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

**Commune de Cruseilles**

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES,  
Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY *procuration*,  
M. Jérôme JONFAL

**Commune de Cuvat**

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

**Commune du Sappey**

M. Pierre GAL *procuration*

**Commune de Menthonnex en Bornes**

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

**Commune de Saint-Blaise**

Mme Christine MEGEVAND

**Commune de Villy le Bouveret**

M. Jean-Marc BOUCHET

**Commune de Villy le Pelloux**

Mme Charlotte BOETTNER

**Commune de Vovray-en-Bornes**

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage** : 17 AVR 2024

**OBJET** : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET GENERAL

# VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

## BUDGET GENERAL

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2024 du budget Général de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dont les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent comme suit :

Section	Sens	Chapitre	BP 2024
Fonctionnement	Dépense	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 998 128,00 €
		012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 151 000,00 €
		014 - ATTENUATION DE PRODUITS	1 176 000,00 €
		65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 341 080,00 €
		66 - CHARGES FINANCIERES	353 000,00 €
		67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €
		68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 000,00 €
		023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	530 342,00 €
		042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €
	TOTAL	15 956 550,00 €	
	Recette	013 - ATTENUATION DE CHARGES	120 000,00 €
		70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 115 100,00 €
		73 - IMPOTS ET TAXES	4 218 000,00 €
		731 - FISCALITE LOCALE	5 781 000,00 €
		74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	4 245 150,00 €
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	422 300,00 €
		042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	55 000,00 €
TOTAL		15 956 550,00 €	
Investissement	Dépense	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 585 600,00 €
		20 - Immobilisations incorporelles	263 956,70 €
		204 - Subventions d'équipement versées	1 026 658,00 €
		21 - Immobilisations corporelles	1 534 354,61 €
		23 - Immobilisations en cours	6 062 865,84 €
		45 - Comptabilité distincte rattachée	612 677,83 €
		040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	55 000,00 €
		041 - Opérations patrimoniales	410 000,00 €
		TOTAL	11 551 112,98 €
	Recette	001 - Solde d'exécution N-1 (Excédent)	864 029,26 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	530 342,00 €
		10 - Dotations Fonds divers et réserves	500 000,00 €
		1068 - Excédent de fonct. capitalisé	2 402 447,43 €
		13 - Subventions d' Investissement	1 194 566,00 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	3 110 262,45 €
		45 - Comptabilité distincte rattachée	1 139 465,84 €
		040 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	1 400 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		410 000,00 €	
TOTAL	11 551 112,98 €		

Monsieur le Président, précise que suite à l'adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le principe de fongibilité des crédits va donc s'appliquer à ce budget. Maintenant, il y a donc la possibilité de faire des virements de crédits dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section pour abonder les chapitres budgétaires insuffisamment dotés (hors chapitre 012 – charges de personnel).

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur ledit budget.

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **VOTE** le budget qui lui est soumis

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

17 AVR 2024

Le Président  
Xavier BRAND

